

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le samedi 7 décembre 1867

L'Orateur occupe le fauteuil à 3 heures.

Le Comité général des élections rend compte qu'il a fixé aux jours suivants la nomination de comités spéciaux des élections: Kamou-raska, mercredi 18 décembre; Yamaska, jeudi 26 décembre.

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Dépôt est fait d'un message de Son Excellence indiquant les prévisions des sommes nécessaires pour le paiement de services auxquels il n'est pas autrement pourvu, pour les neuf mois se terminant le 31 mars 1868, et totalisant \$5,264,239.

Sur la motion de l'hon. M. Rose, le message et les prévisions budgétaires annexes sont renvoyés au Comité des subsides.

## ÉTAT FINANCIER

L'hon. M. Rose propose ensuite que la Chambre se constitue en Comité des subsides et présente, en ce faisant, son exposé financier en tant que ministre des Finances. En se levant pour présenter à la Chambre un exposé de la situation financière du Dominion, il demande aux messieurs des deux côtés de la Chambre de se montrer indulgents. Afin de leur permettre de mieux comprendre l'exposé qu'il va présenter, il entend indiquer l'ordre dans lequel il va procéder: d'abord, le compte du Canada proprement dit, soit l'Ontario et le Québec, pour l'année terminée le 30 juin 1866, et les comptes arrêtés au 30 juin 1867; ensuite, les obligations prises en charge par le Dominion le 1<sup>er</sup> juillet dernier; puis, la situation financière du Dominion le 30 novembre dernier; enfin, l'état des recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> juillet dernier au 31 juin prochain. Les comptes publics pour l'année terminée le 30 juin 1866 sont déjà entre les mains des députés, mais ceux de l'année terminée le 30 juin 1867 ne sont pas encore prêts à être distribués et il verra, cependant, à ce qu'ils soient envoyés aux députés durant le congé. En ce qui concerne l'année terminée le 30 juin 1866, les recettes et dépenses du Canada proprement dit s'établissent comme il suit: recettes totales de toutes provenances, \$12,672,880. Il s'est vendu au cours de l'année, cependant, des obligations non garanties au montant de \$400,

ce qui laisse des recettes aux comptes ordinaires de \$12,672,480. Les dépenses de la même période ont atteint \$12,418,105, mais une tranche de \$335,979 a servi à l'amortissement de la dette publique, ce qui laisse des dépenses ordinaires de \$12,082,126 pour l'année. Il y avait donc un excédent de \$590,354 au 1<sup>er</sup> juillet 1866. Il faut se souvenir également que plusieurs grands articles de dépense de l'année revêtent un caractère exceptionnel et ne devraient pas se répéter. En ce qui concerne l'année terminée le 30 juin 1867, les recettes ont totalisé \$16,400,139 et les dépenses, \$14,729,090, ce qui laisse un excédent apparent de \$1,671,049; les recettes comprennent \$3,986,900 provenant d'obligations non garanties émises au cours de l'année et les dépenses comprennent \$1,813,117 affectés à l'amortissement de la dette publique, si bien que les recettes normales de l'année sont de \$12,412,239 et les dépenses, de \$12,915,973, ce qui laisse un déficit apparent de \$503,733. Les dépenses comprennent elles aussi un fort montant de comptes exceptionnels. La dépense de la Milice, commencée l'année précédente, a dû dans une certaine mesure se continuer cette année et a atteint \$1,412,932; il y a eu aussi des dépenses affectées aux travaux publics, dépenses qui ne devraient pas se répéter. Ainsi, par exemple, les bâtiments du Parlement ont fait dépenser \$466,382 et les droits remboursés du fait du nouveau tarif douanier adopté à la dernière session se sont chiffrés à \$270,247. Ces dépenses sont d'ordre exceptionnel et peuvent bien se déduire de dépenses ordinaires de l'année. Il va maintenant présenter un état des finances du Dominion depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier. La Chambre sait que le Dominion, en prenant à son compte des recettes de diverses provinces, a aussi pris leur passif en charge. L'Acte d'Union porte que la dette assumée par le Dominion est de \$62,500,000 quant à l'Ontario et au Québec, de 6 millions quant à la Nouvelle-Écosse et de 7 millions quant au Nouveau-Brunswick; l'Acte porte de plus que le Dominion doit payer intérêt sur ces trois montants. En plus de tous ces montants, le Dominion doit payer 80c. par habitant compris dans la population des diverses provinces au moment de l'Union ainsi qu'une autre somme de \$80,000 à l'Ontario, de \$70,000 au Québec, de \$60,000 à la Nouvelle-Écosse et de \$50,000 au Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick reçoit aussi, en plus de ces sommes, un montant additionnel de \$53,000 au titre mentionné dans l'Acte. Le

Dominion doit aussi payer le traitement de tous les agents du Dominion qui exercent leur activité dans les diverses provinces. Il mentionne ces faits afin que la chambre puisse bien comprendre les divers postes de dépense qu'il faut lui demander de voter. Il ne présentera pas l'état financier du Dominion depuis le début de son existence. Les honorables messieurs se souviendront que les divers éléments de recettes qui sont passés au compte du Dominion reviendront aux gouvernements locaux lorsque les rouages de ces gouvernements seront en état de fonctionnement; parmi ces postes figurent, par exemple, les recettes provenant des terres de la Couronne qui s'inscrivent cette année au compte du Dominion. Les sommes reçues de toutes sources dans tout le Dominion du 1<sup>er</sup> juillet dernier au 30 novembre ont totalisé \$7,427,615; les dépenses ont atteint \$5,323,085; il y a donc un excédent apparent de \$2,104,530. L'état B du document imprimé remis aux députés montre en détail les recettes et les dépenses du Canada proprement dit, soit l'Ontario et le Québec. Les recettes sont de \$5,922,756 et les dépenses, de \$2,950,592. En Nouvelle-Écosse, les recettes s'inscrivent à \$769,689 et les dépenses, à \$550,414. La subvention à la province est de \$317,449. En plus de cette dépense, l'intérêt de janvier, soit \$102,051, a été payé à Londres; Barings a payé des traites au compte du chemin de fer de Pictou pour un montant de \$149,377, soit un total de \$242,428; l'ensemble de la dépense est donc de \$1,102,930. L'excédent du paiement à la Nouvelle-Écosse sur les recettes est de \$340,002 (*Bravo.*) Les recettes provenant du Nouveau-Brunswick totalisent \$491,276 et les dépenses, \$471,966, soit un excédent apparent de \$19,330 auquel a été ajouté, cependant, le solde en caisse le 1<sup>er</sup> juillet, soit \$275,542; les recettes dépassent donc les dépenses de \$294,872. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le Dominion a payé de l'intérêt sur un certain montant et certaines obligations provinciales ont été rachetées pour un montant de \$304,605, ce qui laisse un excédent de dépenses sur les recettes de \$9,733. Les recettes locales de l'Ontario depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier s'inscrivent à \$136,597 et la subvention payée à la province est de \$488,960, ce qui se traduit par une différence de \$352,302 au 30 novembre dernier. Les recettes locales du Québec atteignent \$107,276 et la subvention est de \$397,499, soit une différence de \$290,233. Il vient donc de donner un bref état des comptes entre le Dominion et les diverses provinces pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre dernier.

[L'hon. M. Ross.]

L'hon. M. Holton demande ce qu'il en est du poste des arriérés dans les comptes avec les diverses provinces.

L'hon. M. Rose dit qu'il y avait nécessairement, à la date de l'union, de très fortes sommes qui étaient dues à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick et qui étaient à recouvrer ainsi que d'autres sommes qu'avait votées leur législature, mais qui n'étaient pas encore payées. Ces sommes appartiennent aux transactions de l'année précédente, mais figurent nécessairement dans les comptes du Dominion. Comme il a pris possession de toutes les recettes des basses provinces, le Dominion doit forcément faire honneur aux sommes qu'a votées la législature de ces provinces et qui se rattachent à l'année antérieure à l'union. Quand les comptes en viendront à bien s'équilibrer, il ne sera pas difficile de déterminer ce qui appartient à chaque province.

L'hon. M. Holton dit qu'il veut parler surtout du poste des arriérés pour ce qui est de la vieille province du Canada.

L'hon. M. Rose dit que la somme en cause, soit \$1,045,000, est constituée de mandats impayés au 30 juin et connexes à la dépense de l'année précédente. Il va maintenant indiquer quelle est la situation de nos engagements actuels, c'est-à-dire les montants de la dette flottante du Dominion, et la ligne de conduite qu'il entend suivre en ce qui concerne cette dernière. La dette flottante s'accumule depuis plusieurs années. L'état qu'il va présenter a été arrêté au 31 octobre dernier. Le Dominion doit aux agents fiscaux, en Angleterre, pour le compte du Canada, c'est-à-dire de ce qui constitue maintenant l'Ontario et le Québec, \$2,404,115, aux agents fiscaux de la Nouvelle-Écosse, \$134,740, à ceux du Nouveau-Brunswick, \$263,980, soit un total dû aux agents fiscaux, en Angleterre, de \$3,980,835. Le Dominion doit au Canada, surtout à la Banque de Montréal, une somme de \$2,575,000 ainsi qu'une autre somme sur le rachat d'obligations en cours de \$346,066, somme dont il faut déduire, cependant, les obligations que les provinces recevront au paiement de ce montant et qui totalisent \$196,898, ce qui laisse \$149,086 à ajouter à la somme qu'il a précédemment mentionnée comme due à la Banque de Montréal, soit \$2,724,086 en tout. Il faut aussi pourvoir, pour le compte du fonds d'amortissement, qui est à juste titre imputé sur les recettes, mais qui apparaît dans les comptes des agents fiscaux, à une autre

somme de \$206,980. C'est ainsi que la dette flottante totale du Dominion au 31 octobre dernier atteignait \$6,911,901.

**M. Cartwright**—Sans compter les billets et les obligations des provinces?

**M. Rose**—Oui. Il va maintenant expliquer à la Chambre comment le gouvernement entend aviser à la dette flottante. En premier lieu, il existe certains éléments d'actif du gouvernement du Canada qu'il faut réaliser afin de liquider la dette. Les agents fiscaux en Angleterre ont actuellement en mains 220,000 livres sterling d'obligations de la Nouvelle-Écosse, obligations qui représentent environ un million de dollars. Diverses sociétés, institutions et municipalités doivent au Dominion certaines sommes qui, si elles étaient toutes recouvrées, réduiraient grandement le chiffre de la dette flottante. Il n'estime pas qu'il soit possible, compte tenu des intérêts existants, d'exiger abusivement ou durement le paiement de ces fortes sommes, mais il est convaincu qu'il y aura peut-être moyen de disposer d'une très forte partie de ces sommes avant peu.

L'hon. M. Holton demande si l'honorable monsieur voudrait indiquer la nature de ces avoirs.

L'hon. M. Rose dit que le *Great Western Railway* doit une forte somme et que plusieurs autres sociétés, etc. doivent des montants considérables.

L'hon. M. Holton demande s'il comprend les dettes de municipalités au titre de la loi sur le fonds de prêt aux municipalités.

L'hon. M. Rose dit qu'il n'en est pas question.

L'hon. M. J. S. Macdonald—Vous avez parlé des dettes du *great Western and Northern*.

L'hon. M. Rose—Oui.

**M. Mackenzie**—Il vous remboursera presque tout le montant.

L'hon. M. Holton—Puis, il y a la dette de la Banque du Haut-Canada.

L'hon. M. Rose—Peut-être. Il va maintenant indiquer les autres mesures qu'il propose d'adopter pour faire face à la dette flottante. Il veut affirmer immédiatement qu'il ne propose pas de faire quoi que ce soit qui puisse gêner les institutions commerciales et bancaires du pays. (*Bravo*) Il ne croit pas qu'il soit

sage de vider les banques de leurs dépôts en leur demandant de prêter au gouvernement la très forte somme qu'il faut, comme il l'a dit, rembourser sur la dette flottante. Il préfère à coup sûr emprunter sur le marché intérieur plutôt qu'étranger. (*Bravo*) Un emprunt au pays rend les gens plus intéressés à la stabilité de nos institutions; en outre, compte tenu des commissions, du change, etc., un emprunt de cette nature à un taux d'intérêt plus élevé est probablement meilleur marché qu'un emprunt qui commande un intérêt plus faible. Comme il l'a dit, cependant, il estime qu'il serait peu judicieux de vouloir liquider d'un seul coup et rapidement la dette flottante au moyen d'un emprunt. Une grande somme actuellement investie dans des hypothèques et autres valeurs reviendrait au Gouvernement si des obligations provinciales étaient émises; cependant, une émission au montant nécessaire pour supprimer la dette flottante amènerait forcément le gouvernement à rivaliser avec les banques afin d'obtenir les fonds qui sont déposés chez elles, ce qui obligerait les banques à restreindre les facilités qu'elles accordaient autrement aux marchands pour leurs importations du printemps et les recettes douanières des mois ultérieurs s'en ressentiraient par trop. Il existe d'autres sommes très considérables dans le pays, cependant, que les particuliers, les dépositaires et d'autres seraient heureux d'investir dans des valeurs de l'État. Il propose de demander les pouvoirs nécessaires pour créer des titres du Dominion dans lesquels pourraient investir les dépositaires et exécuteurs testamentaires, les sociétés, la Cour de chancellerie et d'autres détenteurs de fonds en dépôt. A son avis, une très forte proportion de notre dette pourrait graduellement s'absorber de cette façon. Le gouvernement entend aussi assurer des facilités permettant d'acheter des rentes terminables. D'après la statistique des sociétés d'assurance, les rentes de cette nature sont fort demandées; bien des gens seraient heureux d'acheter des rentes à un taux d'intérêt de l'ordre de 6 p. 100 à leur bénéfice ou à celui de leurs enfants. Le gouvernement pourrait ainsi réunir une somme considérable. Il y aurait aussi moyen d'obtenir une forte somme d'une autre source, c'est-à-dire en augmentant le capital des caisses d'épargne. S'il y a une chose que le gouvernement doit faire, c'est encourager, s'il le peut, la population à acquérir l'habitude de l'économie et de l'épargne, et s'il y a une catégorie de valeurs qu'il faut mettre à l'abri des risques imprévus, c'est bien l'épargne du

pauvre. Lorsque les gouvernements ont pris les caisses d'épargne sous leur protection, le nombre des déposants et le dépôt moyen par habitant se sont fort accrus. En Ontario et au Québec, les caisses d'épargne sont généralement des filiales d'autres banques. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick où les dépôts d'épargne sont garantis par le gouvernement, le nombre des épargnants est relativement beaucoup plus grand et le dépôt moyen est plus considérable que d'ordinaire. Les dépôts dans les caisses d'épargne postales en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick totalisent \$1,411,804 et les dépôts y sont au nombre de 8,412. Au Canada, les sommes déposées dans les caisses atteignent \$3,571,494, mais le nombre des dépôts n'y est que de 15,179; le dépôt dans les provinces où le gouvernement a établi une caisse d'épargne est de \$2.30 par habitant contre \$1.15 au Canada. Le nombre des déposants au Canada revient à 1 pour 235 habitants contre 1 pour 168 en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

**M. Blake** demande si le montant indiqué comprend les dépôts auprès des *Building Societies*

**L'hon. M. Rose** dit que le montant comprend toutes les caisses, sauf celles que le gouvernement ne connaît pas, c'est-à-dire les caisses d'épargne rattachées aux banques.

**M. Blake**—C'est un montant très considérable.

**L'hon. M. Rose**—Le montant figure parmi les dépôts ordinaires dans les rapports mensuels. Il y a un autre moyen qui, de l'avis du gouvernement, permettrait d'obtenir une forte somme et d'assurer une garantie additionnelle au public. Il s'agit d'accorder la même garantie à ceux qui s'assurent sur la vie que celle qu'ils trouvent auprès des sociétés d'assurance-vie. Il y a jusqu'à 29 sociétés d'assurance-vie qui font de grosses affaires; l'épargne de plusieurs années de nombreuses familles dépend de la solvabilité de ces sociétés; il ne fait pas de doute que ces sociétés accorderaient volontiers la garantie nécessaire. En Angleterre, les dépôts se chiffrent par autant que \$45,438,000 dans les vieilles caisses d'épargne postales. Il y aurait encore un autre moyen d'absorber une partie de la dette flottante, c'est-à-dire en émettant d'autres billets provinciaux. Quand l'émission en a commencé en septembre 1866, ces billets représentaient 19 p. 100 environ de tous les billets de banque et ils ont graduellement augmenté à 28.23 p. 100. Il n'existe qu'un autre moyen encore, c'est-à-dire émettre des bons du Trésor, des dispositions étant prises en ce qui concerne les pièces d'argent. Le

[L'hon. M. Rose.]

gouvernement se renseigne actuellement sur la question, mais il est trop tôt pour entrer dans les détails. Le gouvernement a un plan à l'étude, mais, d'après les renseignements qu'il obtient, il y a lieu de croire que la question pourrait se traiter à l'avantage du gouvernement et au plus grand bien du pays. (*Bravo*) Il vient donc de mentionner six différentes façons dont la dette flottante pourrait graduellement s'absorber. A son avis, un des premiers devoirs du gouvernement est certainement de supprimer la dette flottante. Il ne convient pas que des crédits destinés uniquement à assurer un soulagement provisoire soient transformés en prêts permanents. (*Bravo*) Supprimons la dette flottante et il n'y aura pas à craindre que les recettes ordinaires suffisent aux dépenses que nous pourrions être appelés à supporter.

**L'hon. M. Holton** demande si les dispositions adoptées par le Gouvernement en ce qui concerne ses crédits sont de nature à permettre à son honorable ami de réunir des fonds au bon moment pour répondre aux demandes.

**L'hon. M. Rose** dit qu'il en sera ainsi le 1<sup>er</sup> décembre. Le gouvernement a pris des dispositions pour renouveler jusqu'au 30 juin prochain le prêt de \$2,700,000 de la Banque de Montréal. En ce qui concerne le montant dû aux agents fiscaux en Angleterre, il ne sera pas difficile, à son avis, d'obtenir un délai au taux d'intérêt actuel.

**L'hon. M. Holton** demande quel est le taux actuel.

**L'hon. M. Rose** pense qu'il est de 5 p. 100. Il est fort heureux de déclarer qu'une très forte somme restera au crédit du gouvernement après qu'il aura pourvu à l'intérêt de janvier qui est en train de se payer. Il en vient maintenant aux voies et moyens relatifs à l'année en cours. Dans la situation où nous nous trouvons actuellement, alors qu'il nous faut pourvoir aux besoins du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, il est extrêmement difficile d'estimer exactement ce que seront les dépenses. Il donne lecture d'un extrait d'une lettre de l'auditeur général Langton à l'appui de son dire. Il appelle aussi l'attention de la Chambre sur le principe qui a présidé à la présentation des prévisions budgétaires. Le gouvernement a établi au mieux les besoins de l'année courante jusqu'au 20 juin prochain. Il a ensuite estimé le montant auquel il n'est pas pourvu. Le montant estimé qui figure dans ses états vaut pour les trois quarts de l'année se terminant le 31 mars prochain, montant auquel ne pourvoit pas une loi du Parlement. Le gouvernement a pensé qu'il ne serait pas bien de demander un

crédit général pour une période allant au delà de la prochaine session du Parlement. Le gouvernement espère pouvoir saisir la Chambre d'ici là de prévisions détaillées à l'égard de toutes les branches du service, mais il est impossible de le faire avant d'avoir établi toutes les prévisions budgétaires. Il va maintenant indiquer nos besoins éventuels. Afin d'être bien compris, il importe qu'il mentionne qu'il s'exécute dans les Maritimes beaucoup de travaux commandés avant la date à laquelle le Dominion a commencé. Certains ne sont peut-être que des travaux locaux tandis que d'autres s'inscriraient dans les biens du Dominion. Il est fort impossible d'établir une estimation exacte du rythme auquel ces travaux progressent. Les contrats en cours s'exécutent et le Dominion est obligé de faire face aux dépenses sur le compte des investissements ou sur les dépenses courantes; il faut essayer de distinguer entre investissements et dépenses ordinaires. Les prévisions des dépenses sont les suivantes: intérêt sur la dette publique, \$4,363,000; imputations sur la gestion, y compris les frais de primes, de pertes et de change, \$150,000; fond d'amortissement, \$206,980; gouvernement civil, y compris les traitements des juges des Basses-Provinces, \$324,928; administration de la justice, \$439,000; police, ports fluviaux et arrière-pays, \$55,000; pénitenciers et asile Rockwood, \$176,500; législation, \$575,000; observatoires, Toronto et Québec, \$7,200; leviers géologiques, \$30,000; \$10,000 étant ajoutés à la subvention précédente afin que les Basses-Provinces puissent bénéficier du service. En ce qui concerne le poste suivant relatif à la milice, compris les dépenses de la marine et de la défense, une forte somme ressortit aux investissements, somme, par conséquent, qui n'aura pas à être payée les années suivantes, soit \$1,600,000. Les dépenses ordinaires totalisent \$744,240, y compris les dépenses relatives à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Il existe, cependant, d'autres dépenses auxquelles il faut faire face cette année; ainsi, par exemple, il y a \$150,000 de casernes et \$200,000 d'approvisionnements achetés. Ces dépenses imprévues totalisent \$543,490 et n'interviendront pas dans les années subséquentes. Il ne croit pas, cependant, qu'il y ait un député qui autoriserait à contre-cœur la dépense d'une somme nécessaire pour assurer la défense de son foyer. (*Bravo*). Arts, agriculture et statistique, \$12,000; émigration et quarantaine, \$50,000; pension, \$53,750; travaux publics, bâtiments et chemins de fer imputés sur le compte de la construction au Canada, \$491,000; Nouvelle-Écosse, \$912,000; Nouveau-Brunswick, \$522,500. Les dépenses cou-

rantes au compte des travaux publics sont comme il suit: Canada, \$20,750; Nouvelle-Écosse, \$10,000; Nouveau-Brunswick, \$5,000.

**M. Mackenzie** demande si les vieux crédits sont tous dépensés.

L'hon. **M. Rose** dit que, d'après les comptes publics, il y a autant que trois millions de vieux crédits à la disposition de divers ministères. A son avis, la conduite à tenir, afin que le Parlement puisse chaque année exercer un réel contrôle sur les dépenses de l'année, c'est de retourner à la fin de l'année financière le reliquat des crédits et de voter de nouveaux subsides chaque année.

**M. Mackenzie**—C'est le régime pratiqué en Angleterre. C'est le régime qu'on a promis l'an dernier d'appliquer et il compte trouver un état des sommes non dépensées dans les comptes présentés au Parlement.

L'hon. **M. Rose** dit qu'il existe un état qui montre un solde non dépensé de trois millions. Le gouvernement a estimé la dépense relative à l'année commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1867 et se terminant le 30 juin 1868; il propose d'annuler tous les crédits existants et de recommencer à neuf à compter du 1<sup>er</sup> juillet dernier. Le poste suivant concerne les vapeurs provinciaux, soit \$79,725, somme qui comprend les subventions payables à la Nouvelle-Écosse à l'égard des vapeurs de la province, soit \$4,725; viennent ensuite les phares, bouées, etc., \$246,000; puis les pêcheries, \$40,000; l'hôpital de la marine et les marins tombés dans la gêne, \$38,400; la subvention aux océaniques, \$218,000. Tout cela fait un total de \$622,025. A cela il faut ajouter l'indemnité au titre de la loi sur la tenure seigneuriale, soit \$290,000 que le Bas-Canada aurait peut-être éventuellement à fournir selon le résultat de l'arbitrage relatif à la liquidation des dettes des deux provinces. Il y a ensuite le ramassage du bois, \$65,000, l'inspection des chemins de fer et des bateaux à vapeur, \$90,000, le fonds et les rentes des Indiens, \$181,000, des dépenses diverses, \$162,000, le recouvrement de recettes, soit les douanes, \$643,000, et l'accise, \$140,000, c'est-à-dire un total de \$783,000, les postes, \$735,000, l'entretien des ouvrages publics, \$700,000. Au sujet de ce dernier poste, il tient à mentionner que le gouvernement entend établir un principe différent de celui qui s'appliquait antérieurement au sujet des recettes provenant des chemins de fer au Nouveau-Brunswick; les agents de ces chemins de fer devront remettre les recettes brutes au lieu de déduire les frais d'exploitation et de ne remettre que les recettes nettes. (*Bravo*) C'est là le juste

principe à appliquer, c'est-à-dire que toutes les recettes soient remises, le gouvernement payant les salaires et les autres frais d'administration. Ces petites recettes sont estimées à \$10,000. L'ensemble de tous ces postes se traduit par une dépense possible de \$16,226,801 pour l'année, somme dont il faut déduire, cependant, \$1,925,000 à l'égard de postes, qui, comme il l'a dit à la Chambre, ressortissent à juste titre au compte de construction ou d'investissement, ce qui laisse les dépenses ordinaires estimatives de l'année à \$14,301,301. Il termine cette tranche de son exposé en disant que, parmi ces dépenses, les postes qui selon les vérificateurs, autant qu'il sache, ne sont pas crédités par les comptes du Parlement s'élèvent à \$7,019,039, montant dont les trois quarts, soit \$5,264,279, constituent le montant que mentionne le message du gouverneur général comme étant à pourvoir afin d'assurer l'administration du pays jusqu'au 31 mars. Il indique ensuite les recettes probables de l'année, soit:

recettes douanières	\$ 9,121,900
recettes de l'accise	3,000,000
affranchissement	598,900
affranchissement océanique	50,000
travaux publics, y compris éclairage	837,000
vapeurs provisionnels	35,000
terres	30,000
recettes fortuites et diverses	30,000
intérêt sur investissements	123,400
primes et rabais	20,000
intérêts bancaires	18,000
droits légaux	25,000
amendes et confiscations	10,500
timbres	100,000
Fonds des droits légaux, H.-C.	40,000
Droits de tonnage, police fluviale du Québec	10,000
Report	14,047,700
Droit de tonnage, Fonds des marins	18,000
Droit des passagers, émigration et quarantaine	250,000
Inspection: chemins de fer et vapeurs	40,000
Pêcheries	70,000
Droits des ramasseurs	60,000
Pénitenciers	50,000
Milice	20,000
Recettes spéciales diverses	2,000
Droits de copyright	4,000
Fonds des Indiens	100,000
C. d'intérêt: Great Western Railway	50,000
Recettes: ventes d'ouvrages publics	150,000
C. d'intérêt: Northern Railway	14,800
Compte de placements du Fonds consolidé	50,000
Commissaires du port de Montréal	7,000
	<hr/>
Soit un total de	\$14,457,400

[L'hon. M. Rose.]

Le résultat de tous ces détails est celui-ci: les dépenses ordinaires estimatives de l'année courante jusqu'au 30 juin prochain atteindront \$14,301,301 et les recettes estimatives, \$14,457,400, ce qui laisse un excédent de \$156,090.

L'hon. M. Holton: Pour ce qui est de l'ensemble des comptes de l'année, cependant, il y aura un déficit qu'il faudra combler de quelque façon.

L'hon. M. Rose dit que non. Il a fallu certes, pourvoir à la somme nécessaire pour construire les chemins de fer dans les Basses-Provinces, mais on verra peut-être que le montant s'inscrit dans les 7 à 8 millions que doivent respectivement assumer la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Anglin demande si le ministre des Finances a inclus l'intérêt à payer sur les dettes existantes dans le montant à payer aux Basses-Provinces.

L'hon. M. Rose dit qu'il l'a fait. Son honorable ami (M. Holton) a demandé quelles sont les subventions à payer par le gouvernement aux diverses provinces. Elles s'élèvent à \$2,797,446 dont il faut déduire, cependant, l'intérêt à payer par l'Ontario et le Québec sur le capital de \$8,700,000, soit le montant estimatif dont la dette de ces provinces dépassait \$62,500,000 à leur entrée dans l'Union. Il espère que la Chambre comprendra que, lorsqu'il parle des articles relatifs aux ouvrages permanents, il n'est pas question d'augmenter d'autant la dette du Dominion parce qu'il se peut, comme il l'espère, que le montant en cause figure dans la dette avec laquelle les deux provinces sont entrées dans l'union. Dans l'exposé qu'il a ainsi cherché à présenter aussi brièvement que possible à la Chambre, les sommes mentionnées sont considérables, mais il estime que les ressources, les moyens et les énergies du pays suffisent amplement à répondre aux besoins. Il va citer quelques faits relatifs aux progrès réalisés par les provinces depuis huit ou dix ans, faits qui montrent bien leurs ressources et leurs possibilités. En Nouvelle-Écosse, les recettes provenant des douanes et de l'accise sont passées de \$377,270 en 1856 à \$1,231,902 en 1866. (Bravo). Les importations de la province ont augmenté de \$8,349,160 à \$14,381,008 tandis que les exportations ont progressé de \$6,864,790 à \$8,043,095 exclusion faite des bateaux vendus. La valeur de la navigation a crû de \$4,594,000 à \$13,749,000. Il est convaincu que ces chiffres relatifs à notre sœur aînée réjouiront grandement toutes les provinces de l'Ouest. Il cite aussi des chiffres qui font voir

la productivité accrue des mines de charbon et d'or de la province. En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, il dit que les progrès réalisés sont tout aussi remarquables. Les recettes provenant des douanes y sont passées de \$596,994 en 1856 à \$1,186,751 en 1866. Les importations ont augmenté de \$7,505,890 à \$10,417,495 tandis que les exportations ont progressé de \$5,366,755 à \$6,639,275, exclusion faite des bateaux vendus. Le tonnage des navires de la province a crû de 133,669 tonnes en 1857 à 233,945 en 1866. Au Canada, les importations sont passées de \$29,777,852 en 1858 à \$52,637,675 en 1866, soit une augmentation de 81½ p. 100 en neuf ans. (*Bravo!*) Les exportations sont montées de \$23,472,609 à \$53,930,789 en 1865 et 1866. Dans la dernière année, cependant, elles ont augmenté du fait de la demande créée par la guerre américaine et par l'abrogation éventuelle du Traité de réciprocité. Cela étant, il retient pour la comparaison l'année 1866-1867 alors que les exportations ont atteint \$45,570,109, soit une augmentation de 94½ p. 100 depuis 1858, ce qui montre que la capacité de production du pays suffit d'emblée à lui permettre de répondre à ses engagements extérieurs. (*Bravo*). La Chambre se rend compte que les fortes exportations de 1865-1866 tiennent à des causes exceptionnelles; la diminution de 1866-1867 peut sembler malheureuse à première vue. La première année, cependant, il y a eu une demande exceptionnelle de bovins de la part des États-Unis, si bien que la baisse en 1866-1867 de cet article d'exportation a été de \$3,121,343. Les exportations de farine ont elles aussi diminué, soit de \$1,506,904 par rapport à 1866. Les moutons, les porcs et les bœufs ont fléchi de \$325,000. Cet état de choses est grave, mais il est réjouissant de savoir que, même si le commerce avec les États-Unis a diminué, de nouveaux canaux commerciaux se sont ouverts avec d'autres pays et que nos exportations totales en 1863-1866 et 1867 accusent une augmentation de d'autant que 5 millions par rapport à 1863-1864 et 1865. Si l'on compare l'année actuelle avec les dix années précédentes, on relève une progression de 107 p. 100. Il va maintenant parler du commerce intercolonial. Il est réjouissant de savoir que les échanges commerciaux entre nous-mêmes se sont accrues. Les exportations, en 1863, vers les colonies nord-américaines britanniques du Canada proprement dites ont atteint \$935,000, mais elles sont passées à \$3,480,000 en 1867, soit presque le double de l'année précédente. Les importations en provenance des Basses-Provinces ne cessent d'augmenter énormément. Il existe maintenant trois lignes de vapeur qui assurent le service entre les Basses-Provinces et Montréal; ces vapeurs remontent chargés de char-

bon, etc., et redescendent chargés de farine. Il termine en mentionnant qu'il est difficile d'établir le détail des dépenses de l'année qui vient. Il estime que ce ne serait pas abuser que de demander à la Chambre de se montrer patiente et d'aider à assurer l'équilibre de nos recettes et de nos dépenses et d'établir les finances du pays sur un pied solide. Il est convaincu qu'il bénéficiera à cet égard, de tous les côtés de la Chambre, de l'entière collaboration de tout homme qui tient à ce que son pays soit prospère. (*Applaudissements*.)

L'hon. M. Holton saisit cette occasion pour féliciter son honorable ami, le ministre des finances, de la compétence avec laquelle il s'est acquitté de son rôle difficile. (*Bravo*). Afin de permettre à la Chambre d'examiner de plus près la grande masse de chiffres que l'honorable monsieur lui a présentés, il estime qu'il faudrait les imprimer avant d'en commencer la discussion et que la Chambre soit invitée à voter des subsides.

L'hon. M. Ross est tout à fait disposé à renvoyer le vote des subsides jusqu'à ce que ses états aient été imprimés et distribués.

L'hon. J. S. MacDonald désire appeler l'attention sur un point sur lequel on pourrait peut-être se tromper, c'est-à-dire sur la dépense locale de l'Ontario fixée par son honorable ami à \$488,960. Il tient à ce qu'il soit bien compris que le gouvernement local n'a pas dépensé cette somme. Le gouvernement local est à la ration depuis cinq mois. (*Rires*.)

L'hon. M. Dorion propose que la Chambre se constitue en comité plénier le soir même et de nouveau quand les états imprimés auront été distribués. Il exprimera à ce moment-là les observations qu'il veut formuler. Il est parfaitement d'accord avec son ami (M. Holton) en ce qui concerne la façon dont l'honorable monsieur a exposé la situation financière du pays. Ses explications ont été claires et précises.

L'hon. M. Howe dit qu'il a écouté avec beaucoup de plaisir le long exposé présenté par le ministre des Finances. Il a entendu beaucoup de ministres des Finances présenter leur exposé, mais il n'a jamais entendu d'exposé plus clair et plus franc que celui de ce soir. Il lui a été agréable d'entendre que sa propre province est prospère. A l'époque de l'adoption de l'acte confédératif, les obligations de la Nouvelle-Écosse détenues par les agents fiscaux en Angleterre commandaient un prix de deux sinon trois p. 100 supérieur à celui des obligations du Canada sur le marché monétaire. La Nouvelle-Écosse n'a jamais

éprouvé de difficultés en ce qui concerne ses obligations. En ce qui concerne l'avenir, il est fort aise de l'annonce faite par son honorable ami. Si le pays a soin de ne pas s'engager dans de téméraires dépenses et si les dépenses sont maintenues dans des bornes raisonnables, il estime que sa croissance et sa prospérité naturelles auront tôt fait de nous décharger en grande partie de notre dette flottante. Il espère qu'il en sera ainsi pour l'honneur du pays. Si l'honorable monsieur, tant qu'il occupera son poste actuel, veut bien faire comme aujourd'hui, c'est-à-dire ne rien cacher et tout dire de façon franche et loyale à la Chambre, il bénéficiera toujours de la considération sans laquelle aucun ministre des Finances ne pourrait bien s'acquitter de ses fonctions.

L'hon. J. S. Macdonald est heureux de voir que le Gouvernement a accepté de réunir les fonds nécessaires en s'adressant au pays même au lieu d'avoir à aller en Angleterre pour vendre des obligations. Il a appuyé la loi sur la monnaie à la dernière session et il est heureux de voir qu'elle donne de si bons résultats que nous n'avons pas à recourir au pénible moyen de chercher à obtenir des fonds en Angleterre en vendant des obligations.

M. Young aimerait demander au ministre des Finances comment il entend combler le déficit dont il vient d'annoncer l'existence.

L'hon. M. Rose dit qu'il faut y pourvoir en augmentant la dette.

La Chambre se constitue en comité plénier pour les fins de la loi des subsides. Immédiatement après, la séance est levée et rapport est fait de la question.

Réponse à M. Holton:

Sir John A. Macdonald dit que la Chambre étudiera en premier lieu lundi soit les résolutions relatives au Nord-Ouest soit la question des subsides.

### RAPPORT SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'hon. M. Langevin présente le rapport annuel pour 1866 du Surintendant de l'Instruction publique du Haut-Canada.

La Chambre s'ajourne à 6 h. du soir jusqu'au lundi.